

1.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Intégration des TIC au sein de la formation continue des enseignants»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'écoles disposent de salles informatiques de pointe. Cependant, un problème persiste au niveau de la formation initiale des enseignants aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Certes, des formations sur l'intégration des outils numériques sont aujourd'hui organisées par différents acteurs et niveaux d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est notamment le cas de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC). Toutefois, ces formations ne sont que facultatives. Pourtant, plusieurs enquêtes internationales mettent en exergue la nécessité de développer les compétences numériques des enseignants dès leur formation initiale et tout au long de leur carrière. Cette carence est également soulevée par le groupe des quatre opérateurs de formation d'enseignement supérieur chargé d'émettre des propositions sur la réforme de la formation initiale des enseignants.

Il est étonnant de constater une contradiction dans la volonté des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'une part, ils investissent dans la numérisation des écoles en soutenant chaque année pas moins de cinq cents projets à tous les niveaux de l'enseignement fondamental, secondaire et de promotion sociale pour permettre «l'enracinement de pratiques pédagogiques exploitant le numérique ou éduquant au numérique» dans le cadre du projet «École numérique». Mais, d'autre part, ils font preuve d'inaction lorsqu'il s'agit de réviser la formation initiale et continue des enseignants afin d'y incorporer un pan dédié aux TIC. À ce propos, j'ai récemment interpellé le ministre Marcourt sur cette problématique. Il m'a confirmé que ces propositions seront «sans nul doute intégrées dans le projet de décret définissant la formation initiale des enseignants» qui sera prochainement sur la table du gouvernement.

Madame la Ministre, outre la nécessité d'intégrer l'enseignement des TIC dès la formation initiale, il est primordial que les enseignants suivent régulièrement de tels cours tout au long de leur carrière. En effet, les TIC étant en constante mouvance, il est indispensable que les enseignants puissent s'adapter en se tenant informés de leurs dernières avancées. Envisagez-vous l'intégration d'un pan relatif à l'apprentissage systématique des TIC à la formation continue des enseignants? Enfin, quelles autres mesures envisagez-vous afin d'améliorer la formation des enseignants aux TIC?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de

l'Éducation. – L'IFC propose une offre de formation assez large dans le domaine des TIC. Cette thématique fait d'ailleurs partie de ses orientations lors de la confection de son catalogue de formation. Pour cette année scolaire, les formations sont proposées dans ce domaine pour répondre aux nécessités actuelles des enseignants, mais aussi de l'inspection. Le catalogue complet est disponible sur le site en ligne de l'IFC. Pour vous donner quelques exemples, les formations sont destinées à la fois à la familiarisation à l'outil informatique, à l'appropriation d'outils numériques au service d'approches didactiques propres à certaines disciplines, à la gestion de projets numériques dans une école ou encore à des niveaux d'acculturation au numérique plus poussés. L'année scolaire prochaine, l'offre de formation au numérique sera donc à nouveau bien représentée à l'IFC avec seize formations différentes et des nouveautés telles que le développement professionnel à l'aide du numérique.

Par ailleurs, l'intégration efficace des outils numériques recouvre plusieurs aspects définis dans l'avis n° 3 du Pacte: les compétences, la formation, l'accompagnement et la gouvernance numérique. Ces quatre points forment un tout cohérent. Les compétences numériques doivent être définies et développées tant pour la formation initiale que pour la formation continue. Des référentiels existent à cette fin, dont ceux développés par la Commission européenne (DigCompEdu) ou par l'UNESCO. En ce sens, la formation initiale doit intégrer la composante numérique pour permettre aux futurs enseignants d'entrer dans le système éducatif avec le bagage technopédagogique nécessaire. La formation continue doit proposer une offre de formation orientée dans ce sens. Même si l'offre proposée par l'IFC contribue au développement de ces compétences, celles-ci s'organisent par les choix de l'enseignant et de sa direction. Les écoles ont donc la liberté d'établir leur formation selon le projet d'établissement ou les besoins exprimés par les enseignants. Les directions déterminent les formations suivies par les membres du personnel. Dans le cadre des plans de pilotage, les écoles seront invitées à définir une stratégie numérique qui inclut notamment la formation dans le but de favoriser l'intégration des compétences numériques dans les pratiques pédagogiques. Il ne s'agit donc pas de développer le numérique pour le numérique, mais bien au service des pratiques pédagogiques.

Vous trouverez aux pages 99 et 100 de l'avis n° 3 les modalités pratiques de soutien complémentaire aux équipes de terrain par les réseaux et les conseillers. Des actions sont en cours et d'autres sont à venir pour parvenir à une offre de formation continue au numérique. Cela reste un enjeu majeur. Je pense que les formateurs «Réseau» peuvent prendre leur part dans les formations proposées. C'est déjà le cas pour certains d'entre eux.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

En effet, des formations continues sont dispensées, que ce soit par l'IFC ou en réseau. Néanmoins, j'insisterai sur le fait qu'il faille, selon moi, lier l'obtention d'outils informatiques par le biais d'un appel à projets à la formation des enseignants. Il n'est plus question ici de volontariat, mais bien d'une obligation. Une formation continue devrait être suivie obligatoirement par l'ensemble de l'équipe éducative afin que l'investissement réalisé soit utilisé de façon optimale. Il me semble que vous disposez, Madame la Ministre, d'un moyen de levier à ce niveau-là. L'utilisation de l'outil informatique n'est pas inconnue pour tout le monde. De nombreux enseignants n'ont pas grandi avec l'informatique à leurs côtés.

(Mme Valérie De Bue prend la présidence)

1.10 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «“Décolâge!” et périodes de travail collaboratif ou de concertation»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Madame la Ministre, dans un courrier adressé aux directions, enseignants et agents des centres psycho-médico-sociaux (CPMS), vous indiquez que le Pacte pour un enseignement d'excellence promet une école dans laquelle les élèves sont heureux d'apprendre grâce à des enseignants qui partagent leurs compétences et leurs questionnements en équipe. Ainsi, vous avez encouragé les enseignants à participer, le 17 mai dernier, à une demi-journée de partage de bonnes pratiques pédagogiques sur le thème du redoublement. Il s'agit du projet «Décolâge!». À ce propos, des outils, des jeux et des pratiques de classe ont été développés en vue d'en faire profiter le plus grand nombre. Ainsi, l'idée de cette rencontre était d'encourager le partage des vécus et pratiques entre enseignants.

Alors que le Pacte prévoit le maintien d'une moyenne de deux périodes par semaine consacrées à la concertation pour l'enseignement primaire et la mise sur pied de 60 périodes pour le secondaire, je souhaite vous interroger sur cette rencontre dans le cadre du projet «Décolâge!» et en profiter pour faire le lien avec les projets du Pacte relatifs aux périodes de travail collaboratif ou de concertation.

Madame la Ministre, quel est bilan de cette rencontre? Comment le projet «Décolâge!» permet-il, concrètement, de renforcer le partage des bonnes pratiques en termes d'alternatives au redoublement? Quelles conclusions ont pu être tirées?

Avec quelles applications entendez-vous renforcer le travail collaboratif et de concertation? Ce type de rencontre sera-t-il multiplié à l'avenir?

Selon vous, le travail collaboratif et de concertation entre enseignants doit-il être privilégié selon une fréquence hebdomadaire ou plutôt annuelle? Comment envisagez-vous la complémentarité? Quels sont les retours des enseignants ayant participé à cette rencontre? Sont-ils satisfaits de ce type de rencontre pour remplir leurs périodes de travail collaboratif ou de concertation?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Parmi les différentes actions qu'il développe, le projet «Décolâge!» a proposé une demi-journée de partage de pratiques et d'expérience. Je suis favorable à la répétition de ce type de rencontre. Cette demi-journée a permis de répondre à un besoin de terrain; les participants ont témoigné de l'intérêt qu'ils ont à échanger entre eux et à sortir de leur isolement habituel. La force de cette animation tient dans son organisation basée sur les principes de l'intelligence collective, permettant ainsi l'émergence de questions et de préoccupations pertinentes en termes de recherche de solutions autres que le maintien et le redoublement. Cela permet aussi le partage de pratiques originales et efficaces en fonction du contexte de chaque école. L'équipe du comité opérationnel de «Décolâge!» a recueilli des éléments tangibles pour nourrir un travail d'accompagnement des participants et ces derniers poursuivront leurs échanges.

Concernant l'évaluation de l'expérience, notons que plus de 80 % des personnes présentes se sont déclarées «satisfaites» à «très satisfaites». Il faut savoir qu'elles avaient été invitées dès le départ à s'inscrire en équipes, ce que la plupart ont fait. Le travail collaboratif a été valorisé, mais aussi mis en avant comme une ressource pour les participants. C'est pourquoi ce type de rencontre sera à nouveau proposé à l'avenir dans le cadre de «Décolâge!». Soulignons que le dispositif renouvelé ne représente qu'un complément à la concertation entre enseignants d'une même équipe, laquelle a lieu dans les heures prévues, du moins au niveau de l'enseignement fondamental.

En ce qui concerne le rythme des concertations et du travail collaboratif, les enseignants et les écoles sont libres d'organiser leurs concertations de la façon qu'ils jugent la plus pertinente en fonction du contexte de l'école. En d'autres mots, ils peuvent se concerter plus ou moins souvent selon la période de l'année, l'essentiel étant que chaque enseignant ressente l'avantage de sortir de son fonctionnement individuel, tant pour l'efficacité de son travail – gain de temps et d'énergie à terme – que pour son bien-être personnel et professionnel.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Comme vous, Madame la Ministre, je pense que les enseignants doivent trouver un intérêt à échanger. C'est aussi une façon de se procurer un certain nombre de ressources. D'ailleurs, le taux de satisfaction de 80 % que vous citez dans votre réponse le prouve. Quant au rythme, il me semble